

## Règlement de la course enduro VTT d'Accous (9/10 mai 2015)

L'enduro est organisé par ACCOUS VTT club FFC. Le règlement respectera donc les exigences FFC.

L'épreuve est ouverte aux **licenciés FFC** et non licenciés munis d'un **certificat médical** de moins de 12 mois **ET** d'une **licence à la journée** qui sera établie le jour de la course.

Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale.

L'épreuve est ouverte à partir de la catégorie Cadet.

Chaque participant doit être apte à la pratique du VTT en montagne (dénivelé important) et doit avoir un VTT en bon état de fonctionnement.

Les reconnaissances sont interdites.

### Parcours :

- 4 spéciales le samedi après midi.
- 4 spéciales le dimanche.

Les concurrents qui se permettront de couper le tracé seront exclus de la compétition.

Toute réclamation devra être déposée au directeur de course.

Des ravitaillements seront installés sur les liaisons.

L'organisateur pourra modifier le parcours et horaires pour des raisons de sécurité.

Respect du code de la route durant les liaisons.

Chaque concurrent est responsable de ses déchets pour respect du site.

### Protections du pilote obligatoire :

- Le port d'un casque en liaison
- Le port du casque intégral en spéciale
- Genouillères
- Gants longs
- **Protection dorsale ou sac à dos avec protection dorsale intégrée homologuée CE**

### Protection conseillée :

- Coudières

**Le contrôle des protections sera effectué au départ de chaque spéciale , l'organisateur mettra hors course tout concurrent ne respectant pas ces consignes.**

### Sécurité :

Une association de secouristes agréée avec ambulance assurera les premiers secours.

**Les signaleurs seront équipés de moyens de transmission pour joindre les secours.**